

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

Date de convocation :

2 décembre 2022

Date d'affichage :

5 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, jeudi 8 décembre, à 21 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Elodie **BRUN**, Odile **COLOMB**, Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Gérard **ABRIC**, Alain **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS**, Roger **LAURENS**.

Excusé : Patrick **REILHAN** procuration à Gérard **ABRIC**

Secrétaire de séance : Gérard **ABRIC**

OBJET : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/06/2021,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'attribuer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à Bastien REILHAN qui a obtenu son examen professionnel le 7/11/2022.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du **7 novembre 2022**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil :

ADOPTENT la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du **7 novembre 2022**.

INSCRIVENT, à compter du **1^{er} janvier 2023**, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe au Budget Primitif 2023.

04 1 - 2 0 2 2

ALZON



30770

Collectivité : Commune d'Alzon 30770 **TABLEAU DES EF**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 030-213000094-20221208-22_41_MAJTABEFF-DE

Grades ou emplois	Catégories	Statuts	Echelles/échelons	Effectifs budgétaires	Effectifs		Temps hebdo. (en heures)	
					Pourvus	Non pourvus	Complet	Non Complet
<u>PERSONNEL ADMINISTRATIF</u>								
Mairie								
Rédacteur territorial non vacant	B	titulaire		0	non		35,00	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	titulaire	C3/04	1	oui		35,00	
Agence Postale Communale								
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	titulaire	C2/07	1	oui			16,30
<u>PERSONNEL TECHNIQUE</u>								
Ecole								
Adjoint technique principal 1ère classe non vacant	C	titulaire	C3/06	1	oui			32,50
Adjoint technique		CDI	C1/05	1	oui			13,30
Service technique								
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	titulaire	C2/04	1	oui		35,00	
Adjoint technique	C	titulaire	C1/06	1	oui		35,00	

MAIRIE D'ALZON – 2, Place de la Mairie – 30770 ALZON
04 67 82 01 63 - mairie.alzon@wanadoo.fr - www.alzon.fr

Le Maire,
Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____